

**CONVENTION DE COOPERATION RÉGIONALE (CCR) ENTRE LA
FRANCE/LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET LE VANUATU**

PROGRAMME 2015



- APPEL À PROJETS -

- **Date de lancement : mercredi 4 mars 2015**
- **Date de clôture : vendredi 3 avril 2015**

OBJECTIFS

La Convention de Coopération entre la France/la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu a pour objectif de **renforcer les liens unissant la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu** du fait de l'histoire, de la géographie et de la culture.

Dans ce cadre, des projets permettant d'**approfondir leurs relations de coopération** dans des domaines d'intérêt réciproque peuvent être financés.

***Réurrences :** Pour les projets présentant une ou plusieurs récurrences d'une année à l'autre, cette éventualité doit être signalée dans le dossier. Il en sera tenu compte sans que cela suffise toutefois à justifier l'attribution automatique de contributions successives. Les projets ayant déjà bénéficié de la Convention de Coopération Régionale doivent être complétés par un compte rendu technique et financier de l'exercice précédent.*

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- **DOMAINES D'ACTION :** pour 2015, parmi les domaines d'action seront retenus pour l'attribution de subventions par ordre décroissant de priorité :
 - l'éducation, la francophonie, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes ;
 - la santé ;
 - le développement économique durable, particulièrement l'agriculture et les projets d'échange économique ;

Les autres secteurs mentionnés ci-dessous ne sont pas prioritaires pour l'année 2015 :

- la recherche et les transferts de technologie ;
- la jeunesse et la culture ;
- la bonne gouvernance.

- **BENEFICIAIRES** : les bénéficiaires peuvent être :
 - les départements et services du gouvernement ;
 - les provinces ;
 - les établissements publics ;
 - les ONG et groupements associatifs.

DEMARCHES A ENTREPRENDRE - CONTACTS

Pour tout renseignement, pour vous procurer les fiches projet ainsi que pour soumettre votre dossier, veuillez contacter :

- **AU VANUATU** :

Unité de coordination des aides et de la négociation (ACNU),
Bureau du Premier Ministre.
M. Victor RORY.
Tél : (+678) 23 150
vrory@vanuatu.gov.vu
BP: 9024, Port-Vila

Service de coopération et d'action culturelle (SCAC),
Ambassade de France au Vanuatu.
Mme Albane MOLINIER / Mme Violette WILLY
Tél : (+678) 28 700
albane.molinier@diplomatie.gouv.fr
violette.willy@diplomatie.gouv.fr
BP: 88, Port-Vila

Les fiches projets peuvent directement être téléchargées sur le site internet de l'Ambassade de France www.ambafrance-vu.org.

- **EN NOUVELLE-CALEDONIE** :

Service de coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE),
Gouvernement de Nouvelle-Calédonie.
Mme Marie-Paule CARUSO
Tél : (+687) 25 00.41.
marie-paule.caruso@gouv.nc
BP M2, 8 route des artifices, 98849 Nouméa

Les fiches projets peuvent directement être téléchargées sur le site internet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie www.gouv.nc, rubrique « Relations Extérieures ».

La fiche projet dûment remplie, ainsi que ses annexes, doit être renvoyée sous format électronique (word, pdf ou excel) avant le : vendredi 3 avril 2015 délai de rigueur.